

18 février, Genève: journée de discussion sur les conséquences de l'application en Suisse des directives de l'UE

25-26 février, Berlin, Conférence européenne: 200 militants venus de 15 pays ont débattu des conséquences de la politique de Bruxelles

Pour un citoyen, pour un socialiste, une réforme consiste à adopter des mesures sociales ou démocratiques obtenues par voie législative, mais aussi par l'action du peuple. Sans aucun doute, il s'agit d'une amélioration de la situation du peuple, des petites gens, les salariés, les retraités, etc. La plupart des réformes ont été obtenues par des combats souvent longs et acharnés. La constitution de 1848, les nationalisations des chemins de fer au début du XX^{ème} siècle, l'après-guerre avec la mise sur pied de l'AVS et de l'assurance chômage sont les principaux repères. Mais une chose est certaine, aucune de ces réformes n'a constitué une régression sociale ou démocratique. A l'inverse, dès l'avènement des institutions de l'Union européenne, on a assisté à autant de prétendues réformes qui s'avèrent être autant de régressions sociales et démocratiques. Prenons les « réformes » ordonnées par les institutions de l'UE. Celles-ci se sont soldées par la « réforme » de la régionalisation en France, qui vise à dégager l'Etat de toutes ses obligations à l'égard des citoyens du maintien des services publics. C'est la « réforme » du fédéralisme en Allemagne, dans le but de liquider la loi de compensation financière, qui oblige l'Etat d'assurer dans tous les Länder l'égalité d'accès des citoyens aux mêmes droits sociaux. C'est la poursuite du démembrement de la République italienne en 20 « petites Italies ». C'est la réforme des 17 régions autonomes en Espagne qui se dressent contre l'unité des travailleurs espagnols. Il s'agit d'interdire toute expression de la souveraineté des nations. Or, que cons-

Editorial

Où mènent les contre-réformes de l'Union européenne?

par Alexandre Anor

tatons-nous ? La « réforme » du Conseil fédéral sur la péréquation financière est en tout point la traduction suisse de la « réforme » des institutions de l'UE. La « réforme » prévoit un Accord cadre inter cantonal (ACI) qui constitue un « quatrième niveau » de décision dans les cantons et les communes. Ainsi, dans neuf domaines réservés, les prérogatives des parlements sont suspendues: les députés n'auront plus le droit de déposer des projets de loi ou de les amender. Ils ne pourront qu'entériner ou refuser les propositions des exécutifs. En lieu et place de la liberté et de la démocratie, c'est la concurrence qui devient partout le moteur des institutions. Est-il possible d'accepter que les contre-réformes de l'UE soient reprises par le Conseil fédéral ? Où est la démocratie dans cette remise en cause programmée du fédéralisme ?

Des milliers de directives de l'UE sont reprises dans l'acquis communautaire. Cela signifie autant de régressions qui s'exercent sur tous les acquis et conquêtes sociales. Concrètement, c'est la directive 2003/54/CE qui fonde les tentatives de privatiser le secteur de l'électricité. C'est

concrètement la directive 90/388/CEE concernant la privatisation de France Telecom et de Swiscom. C'est le Sommet de Barcelone qui fonde la « réforme » des retraites. Résultat : augmentation de l'âge de la retraite de 5 ans en moyenne !

Contre cette destruction sociale, des membres, des élus, des syndicalistes ont alerté la direction du PS ainsi que les membres de l'AD de novembre dernier. (1) Cependant, l'orientation de la Plate-forme européenne confirme la volonté d'adhésion à l'Union européenne.

Pourtant, le président Hans-Jürg Fehr le dit lui-même dans une interview réalisée par *Le Temps* et il en convient: « Nous voyons aujourd'hui aussi les désavantages d'une adhésion ». Certes, il y a les désavantages. Mais comparons cette affirmation avec les faits. La Plate-forme elle-même reconnaît que la législation européenne se substitue aux arrêts nationaux. Par conséquent, c'est la politique européenne qui prime sur le droit national. (2). Dans ces conditions, devrait-on renoncer à sauver les acquis menacés et les conquêtes uniques de la démocratie, tout cela parce qu'il faudrait respecter les décisions de l'UE ? Si nous étions confrontés à un tel diktat, nul ne pourrait accepter de maintenir l'adhésion.

(1) Une lettre ouverte de membres, d'élus et syndicalistes a été adressée à la direction du PS et diffusée aux membres de l'AD du 26 novembre dernier.

(2) Page 36 de la *Plate-forme européenne* du PS, 1ère partie.

Samedi 18 février 2006

Discussion sur la question des conséquences des directives de l'Union européenne en Suisse

◆ *Le 18 février dernier, une trentaine de militants, élus, responsables du PS et de syndicalistes se sont réunis pour un échange sur les enjeux de la nouvelle plate-forme européenne du PS. Cette journée était convoquée à l'initiative de plusieurs signataires de la Lettre ouverte adressée à l'AD du PSS des 26 septembre 2005 et 4 mars 2006 (voir Journal n° 282 ou www.ucpo.ch).*

La position que le PSS prendra sur une question aussi cruciale que l'intégration européenne intéresse tous les travailleurs de ce pays. Or il apparaît, et c'est fortement ressorti de la discussion du 18 février, que les dirigeants du parti prennent la discussion sous son angle idéologique uniquement, sans sembler se préoccuper des conséquences matérielles qu'une telle adhésion aurait inévitablement sur ce que défend traditionnellement la social-démocratie : assurances sociales, services publics, préservation des espaces de démocratie...

Or qui peut prétendre que la politique d'intégration n'a aucune conséquence en termes de remise en cause des conquêtes essentielles, auxquelles le PS croit, qu'il a réclamées, construites, défendues durant de nombreuses décennies ? Qui peut prétendre qu'une intégration pure et simple de la Suisse à l'UE n'entraînerait aucune accélération de tous les processus de libéralisation que le PS, avec les syndicats, a combattus et doit continuer de combattre ? Les conquêtes auxquelles nous tenons, notamment les droits démocratiques, pourraient-elles être maintenues en cas d'adhésion à l'UE ?

Quelles positions le PS doit-il défendre ? Ne faut-il pas s'en tenir aux positions qui ont permis de gagner dans la dernière période ? Ne doit-on pas continuer à prôner la défense des services publics, des assurances sociales, de la démocratie, contre la politique de régression sociale qui cherche à s'imposer partout ?

Il y a un aspect qui est complètement occulté dans la discussion. Personne ne mentionne ce qui se passe dans les pays membres de l'UE. Tout se passe comme si dans les pays européens, tout allait mieux qu'ici.

Or c'est loin d'être le cas, comme en témoigne, par exemple, la réintroduction du travail de nuit dès 15 ans en France ou la volonté d'augmenter l'âge de la retraite à 67 ans en Allemagne.

Un compte rendu complet de la discussion est disponible, écrivez à alex.anor@bluewin.ch

Il faut approfondir la discussion

Des camarades ont relevé à diverses reprises que la discussion dans le Parti socialiste est rendue problématique par la profession de foi affichée depuis longtemps sur le fait que l'UE serait a priori un cadre de progrès. Lors de la discussion, beaucoup se sont interrogés sur les failles dans cette présentation de modèle social. Le projet de plate-forme européenne du PS ne semble pas viser à ouvrir la discussion sur la base des faits, mais à justifier la marche à l'adhésion. Un camarade, commentant le projet, faisait remarquer que les contradictions y sont nombreuses. En effet, par exemple, le chapitre sur la libéralisation du marché de l'électricité affirme d'emblée que le PSS est fermement opposé à l'idée de la libéralisation du marché de l'électricité. Mais il dit quelques pages plus loin que des compromis sont possibles en vue de l'adhésion à l'UE. Bref, il ne s'agit pas d'un texte ouvrant

un débat sur le contenu, mais visant à promouvoir l'adhésion à tout prix, à n'importe quel prix. Un autre participant relève que la plate-forme ne permet pas de se faire une idée de l'implication des directives, car elles ne sont pas jointes et le document, vu sa longueur, est difficile à juger sur les faits.

En même temps, les positions traditionnelles du parti restent d'actualité. Le président du PSS a dit, à l'issue du Congrès de Naters, en automne 2004, que si le droit de référendum ou la défense des services publics étaient remis en cause par l'adhésion, alors il faudrait poser la question très sérieusement. Faisons-le en effet!

Les camarades ont relevé à diverses reprises leur crainte devant l'orientation qui semble être celle de la présidence : faire de l'adhésion à l'UE le cœur de la campagne électorale de l'année prochaine. Cela serait une erreur aux conséquences incalculables. Le PS gagnera les

élections s'il fait la preuve qu'il cherche des solutions aux problèmes qui préoccupent les travailleurs et les jeunes dans ce pays. Problèmes de l'emploi, du logement, des assurances sociales, des services publics... L'un rappelait que, suite à la défaite du parti en mars 2001, des conclusions avaient été tirées. Mais on n'a toujours pas ouvert la discussion. Il faut demander, imposer si nécessaire, que cette discussion puisse avoir lieu dans les sections, et qu'elle ne se contente pas de l'idéologie. C'est autour de la question de la démocratie qu'est le hic. Après deux votes très clairs contre l'adhésion, il y a un mandat clair, et on fait comme si ce mandat n'existait pas.

Il y a eu une autre plate-forme du PS. En 1998, le parti se posait les questions d'une autre façon, plus interrogative. Aujourd'hui, c'est pour l'adhésion à tout prix. C'est contraire au mandat du peuple, et c'est

contraire à la sensibilité et aux valeurs de nombreux membres du parti.

D'autres ont répondu que c'est justement là ce qui donne tout son sens à la discussion du 18 février. Il est important qu'il y ait des échanges, il est important que ces échanges puissent se poursuivre à tous les niveaux.

Dans ces pages,

Universités, p3

Santé, p3

Marché de l'électricité, p4

Réforme de l'Etat, Genève, p5

Démocratie, p6

La Poste, p6

Swisscom, p7

Travail des enfants et déréglementation, p8

La politique universitaire de l'UE: le processus de Bologne

◆ *Le projet de plateforme européenne du PS ne mentionne à aucun moment le processus de Bologne, qui concerne toutes les Universités d'Europe.*

La déclaration de Bologne a été signée en 1999 par 29 ministres européens de l'éducation, ministres au nombre desquels figurait le Suisse Charles Kleiber, secrétaire d'Etat à l'éducation et à la recherche. Il s'agit avec la Déclaration de Bologne de «créer l'espace européen de l'enseignement supérieur», cela dans l'objectif «d'améliorer la compétitivité du système d'enseignement supérieur européen à l'échelon mondial».

Les patrons suisses ont soutenu cette déclaration avec beaucoup d'enthousiasme

Avec Bologne, on a adopté un cursus universitaire en 2 étapes:

Première étape: le bachelor (d'une durée de trois ans), dont on nous dit qu'il doit correspondre «à un niveau de qualification approprié pour l'insertion sur le marché du travail européen». Or, on sait, sur la base des statistiques des pays anglo-saxons, qui connaissent déjà ce système, que le 80% des étudiants ne poursuivent pas leurs études au-delà de cette première étape. Ils entrent donc sur le marché du travail avec un diplôme faiblement qualifiant.

Deuxième étape: le master (auquel l'accès n'est ni automatique, ni assuré). Jusqu'à présent, les Universités suisses s'étaient engagées à ne pas limiter l'accès à l'un ou l'autre de ces cursus. Mais le gouvernement suisse a indiqué récemment qu'il fallait au plus vite introduire dans ces écoles un concours d'entrée, aussi bien au niveau bachelor qu'au niveau master.

Un autre intérêt pour les patrons, c'est que Bologne induit une individualisation des études. Un étudiant doit engran-

ger ce que l'on appelle des crédits, et au bout de X crédits, il obtient son diplôme. Mais la particularité de ce système, c'est d'une part que l'étudiant n'est pas contraint d'obtenir tous ces crédits dans sa discipline (il a en effet une marge de manœuvre qui dans certaines filières peut aller jusqu'à 50% du nombre total de crédits), et d'autre

Universités. Celles-ci sont donc contraintes de se tourner vers les fonds privés.

A l'Université de Lausanne, en HEC, on est sur le point de créer une chaire d'économie qui sera financée par le Swiss Finance Institute. Cet institut a été créé officiellement en janvier 2006 et rassemble des fonds de la Confédération, des Universités suis-

chaire «de management des industries de réseau», financée par La Poste. Cette chaire fait partie d'un projet européen intitulé: Euromarket, projet de recherche sur les scénarios de libéralisation de l'eau. Ce projet est chapeauté par l'UNESCO-IHE (Institute for Water Education), lui-même financé... par Suez SA, la plus importante multinationale de l'eau. Les objectifs de cette chaire sont très clairs. Dans une interview accordée au journal *Le Temps* (17 mars 2005), le prof. Matthias Finger, titulaire de la chaire, a déclaré: «Les privés amènent une expertise que beaucoup de petites communes n'ont pas. Ils peuvent vraiment améliorer l'efficacité et la qualité de l'eau. (...) Cela dit, il faut savoir que les collectivités publiques n'ont plus l'argent pour réhabiliter les infrastructures et devront faire appel au privé. De ce point de vue, la participation du secteur privé est plutôt inéluctable.»

On le voit à ces quelques exemples, le processus de Bologne n'est pas un cadeau que l'UE fait à ses étudiants

Eric Perruchoud

En Suisse, le nombre de chaires financées par des fonds privés a explosé

part qu'il peut acquérir ses crédits également, comme le dit la déclaration, «en dehors du système de l'enseignement supérieur, y compris par l'éducation tout au long de la vie». C'est ce qu'on appelle la validation des acquis de l'expérience (VAE). La logique sous-jacente à la VAE est la suivante: «Peu importe ton diplôme, montre-moi ce que tu sais faire». Et cette logique-là est utilisée aujourd'hui pour détruire les CCT et les statuts.

Troisième intérêt pour les patrons, c'est que la compétitivité coûte cher et que les collectivités locales ne sont pas en mesure de financer davantage leurs

ses et surtout de l'Association suisse des banquiers (qui a mis 76 millions de francs sur la table). Il faut savoir que cet Institut s'est fixé comme objectif de financer 30 chaires dans les 15 prochaines années. Pour tenir la chaire de Lausanne, ils ont fait appel à une véritable star de la finance internationale, un certain Bernard Dumas. D'après ce qu'on dit, le salaire de ce professeur devrait s'élever à plus de 400'000 frs/an, soit 3 à 4 fois le salaire d'un professeur ordinaire. Compétitivité oblige!

A l'EPFL ensuite, il existe, au sein du «Collège du management de la technologie», une

La politique d'intégration à l'Union européenne exige la destruction massive du secteur hospitalier !

◆ *Maîtrise des coûts, régionalisation, principe de subsidiarité, voici les termes de la politique sanitaire du canton de Vaud et mise en avant par Charles Louis Rochat, chef du département de la santé jusqu'en 2004. Ce programme prévoit la liquidation des hôpitaux régionaux en les transformant pratiquement en simples dispensaires «de brousse» serions nous amenés à dire.*

Exagération, direz-vous ! Voilà ce que disent les textes :

« L'hôpital régional : Il dispose d'un service de médecine et, si nécessaire, d'un bloc opératoire pour des opérations programmées à faible risque. On y trouve un laboratoire, la radiologie légère, les ultrasons. Il n'y a pas de soins intensifs, ni de maternité, ni pédiatrie. Il peut exploiter une polyclinique pour les urgences mineures...»

Voilà à quoi sont réduits les actuels hôpitaux régionaux. Ne resteraient plus que le CHUV et le futur hôpital de Rennaz pour couvrir l'ensemble des prestations 24h sur 24, en attendant...l'horizon 2015,

2020..

Et le rapport de poursuivre : « Cette vision ne montre pas l'emplacement futur des cliniques privées. Leur avenir dépend notamment de l'évolution de la LAMal ainsi que de la stratégie de leurs propriétaires».

Si l'avenir sanitaire du canton de Vaud dépend même en partie de la stratégie des grandes multinationales des soins, nous pouvons d'ores et déjà être très inquiets quant à l'accès aux prestations à la population. Cette politique est en tout point conforme aux directives de l'UE.

Antonio Herranz

La défense des services publics passe par la démocratie

◆ *Depuis qu'elle est à l'ordre du jour, sans, malgré tout arriver à s'imposer, la libéralisation du marché de l'électricité n'épargne pas nos institutions démocratiques. Même si celles-ci ne sont qu'une expression atténuée des rapports de force qui s'expriment dans le combat pour maintenir de véritables services publics; elles permettent encore en Suisse d'être un moyen de lutte pour la population. Le thème de l'énergie a été dans ce domaine exemplaire, il pourra également l'être dans les échéances à venir comme la privatisation de Swisscom, le démantèlement de La Poste qui a cours actuellement et celui des CFF à venir.*

Ainsi, la Loi sur le marché de l'électricité (LME), plébiscitée le 15 décembre 2000 par les Chambres nationales, toutes tendances confondues, fut combattue par un référendum début 2002. L'aboutissement de ce référendum fut, en grande partie (45'000 signatures), dû à la mobilisation du Syndicat des services publics (SSP/VPOD). Le 22 septembre de cette même année, suite à une campagne exemplaire qui réunissait les syndicats, le Parti socialiste, le reste de la gauche et les Verts, le peuple suisse balayait cette loi d'une courte majorité. Ainsi, pour la première fois en Europe, voire dans le monde, un vote avait lieu sur la libéralisation d'un service public et essayait un refus. Particularisme helvétique ou avatar de la démocratie directe? Ni l'un ni l'autre, avec en toile de fond l'incapacité constante d'un marché à générer autre chose que des bénéfices mirobolants pour quelques financiers et une désorganisation de la société (black-outs, affaire Enron, etc.), le résultat avait la logique du bon sens. Malgré tout le soin mis à déréguler un service public, l'inéluctable libéralisation subsi-

sait un coup de butoir.

Mais la libéralisation ne souffre pas la démocratie: dès juin 2003, la 2^e Cour de droit public du Tribunal fédéral rendait un jugement dans une affaire opposant des industriels aux électriciens fribourgeois. Malgré le refus du peuple, et en l'absence de loi spécifique réglant ce marché, c'est la Loi sur les cartels (Lcart) qui devenait applicable et le marché s'ouvrait de fait. D'ailleurs à en croire les considérants du jugement: «Les citoyens devaient donc savoir qu'un rejet de la LME n'empêcherait pas une libéralisation de l'approvisionnement en électricité, mais qu'il pourrait au contraire produire une libéralisation incontrôlée. Le rejet de cette loi par le peuple est donc intervenu en toute connaissance de cause». Dans cette affaire, pour ébranler un état de fait, dont la

ment. Il va sans dire que des lois cantonales ne peuvent se substituer au droit fédéral et leurs dispositions deviendront caduques dès l'acceptation d'une loi fédérale.

A Genève, une initiative «Energie - eau: notre affaire, respect de la volonté populaire» était lancée par l'ensemble des syndicats, forces de gauche et nombre d'associations fin 2004, récoltant plus de 12'000 signatures en 4 mois. Cette initiative tendait à transformer le monopole de fait existant – inscrit dans un seul article constitutionnel décrivant la mission des Services industriels de Genève (Art 158 Cst) – en monopole de droit pour la distribution d'eau, d'électricité et de gaz. Sur la base d'une argumentation fallacieuse les libéraux, soutenus par l'UDC, ont tenté d'invalider purement et simplement l'initiative

Calendrier

Une nouvelle loi fédérale, la Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI), a été mise en consultation fin 2004. Issue d'un consensus «large» à la suite d'une commission d'experts qui se composait de 22 tenants de la libéralisation pour 4 opposants ayant mené au référendum victorieux, elle n'a pas réussi à convaincre ni un camp, ni l'autre. Dans les débats au Conseil national, elle a été passablement durcie, notamment en supprimant la libéralisation en deux étapes avec un référendum facultatif du peuple entre les deux. Actuellement des jeux de coulisses se font avant la session de printemps du Conseil des Etats qui devrait également traiter de la LApEI. A ce jour, il semble cependant qu'en l'état, un consensus se dégagerait pour aller de toute façon au référendum.

Au vu du calendrier politique, notamment du fait que la privatisation de Swisscom devrait intervenir très rapidement, il est difficile de présumer du calendrier. Le Conseil fédéral voudrait-il se battre sur tous les fronts en même temps ou souhaiterait-il différer les échéances concernant l'électricité?

Quoi qu'il en soit, devant le risque de voir se prolonger cette absence de loi encore longtemps, il est important, pour la défense des services publics, que le vote se fasse à Genève. Le Comité d'initiative va faire campagne pour qu'un vote ait lieu rapidement et remettre, ainsi, au centre du débat la défense de la démocratie.

Rudy Jaussi

La justice prête main forte pour bafouer la volonté populaire exprimée lors du scrutin

Suisse s'accommode depuis 1848, la justice est ainsi venue prêter main forte pour bafouer ainsi la souveraineté du peuple exprimée par les instruments de démocratie directe.

Malgré ce jugement, la prépondérance de la liberté du commerce et la loi sur les Cartels – instrument plus efficace pour démolir les services publics que les oligopoles privés – le marché ne s'est pas ouvert en Suisse, certainement par crainte des barons de l'électricité de devoir accorder la réciprocité aux concurrents dont ils attaqueraient le marché.

Ne pas laisser la voie à l'ouverture sauvage

Forts d'un autre considérant de ce tribunal¹, un certain nombre de parlements cantonaux, Fribourg (2003), Neuchâtel (2005) et Vaud (2005), cherchent à combler cette absence de lois, qui risque d'ouvrir un chaos pour la sécurité d'approvisionne-

ment pour fait de non unité dans la matière (soit qu'il y ait eu de l'eau dans le gaz, ou de l'électricité dans l'air, c'est selon). S'ils n'ont réussi à tirer une majorité dans leurs rangs, les bourgeois n'en ont pas moins pu splitter l'initiative en trois objets, un pour l'eau, un autre pour l'électricité et, enfin, un pour le gaz. Ce dernier a été finalement invalidé par l'invocation d'une loi fédérale sur les installations de transport des combustibles (LITC) qui dans son premier article exclut le domaine de la distribution de son champ d'action (sic). Si ce dernier point pouvait faire l'objet d'un recours certainement victorieux devant le TF, le Comité d'initiative a renoncé à le faire. Car les libéraux n'en ont pas moins compris l'enjeu: un vote à Genève sur le thème du marché de l'électricité fait courir le risque que cette libéralisation soit une fois encore refusée par le peuple, ce qui risquerait de faire bouler de neige pour la loi fédérale.

1. La jurisprudence, les législations cantonales et la doctrine considèrent généralement l'approvisionnement en électricité comme une tâche d'intérêt public, tâche qui pourrait aussi à certaines conditions faire l'objet d'un monopole de droit».

Canton de Genève

«Réforme» de l'Etat et suppression du statut

◆ *A Genève, la pression sur les services publics s'intensifie et pour mieux comprendre les risques encourus, il nous a semblé utile de comparer avec ce qui se passait dans les différents pays de l'Union européenne. Comment ne pas voir le parallèle avec les services publics de ce pays, confrontés au même problème ? Ne doit pas également pointer du doigt l'arsenal des directives européennes, qui impose la libre concurrence et la politique de réduction des dépenses publiques, avec toutes les conséquences désastreuses qui s'ensuivent ?*

GE-Pilote

C'est le précédent gouvernement qui a lancé cette Réforme de l'Etat. Dans les documents constitutifs, nous retrouvons les références au New Public Management, ainsi que les expériences tentées sur Genève, qui ont été mises de côté suite aux réactions des syndicats et des partis. C'est aussi la référence à l'audit Andersen, qui préconisait un bouleversement dans l'organisation de l'Etat, créant des services dits d'autorité et des services dits de prestation. Comme exemples, les hôpitaux universitaires étaient considérés comme un service de prestation, ouvrant le voie à une possible privatisation ou externalisation. GE-Pilote fait référence également aux contrats de prestation et aux enveloppes budgétaires. Ce système, centré sur les services d'autorité et de contrôle et sur des services éventuellement privatisés, amène à une réduction de l'Etat, en lui enlevant les tâches sociales, produit des luttes de plusieurs générations. Il faut relever par ailleurs que cette orientation revient à diminuer les prérogatives du parlement, qui ne serait plus maître dans ses décisions pour

affecter telles ou telles tâches, par exemple donner une priorité pour l'engagement de personnel, etc...

En France: la LOLF

En regardant les références de cette réforme, on retrouve le cas de la France, avec la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF). Cette loi modifie radicalement le budget de l'Etat et le fonctionnement de l'administration. Elle officialise la mise en place de la performance et non plus des moyens. Elle prévoit la destruction des statuts. Un professeur de droit dans une revue officielle (RFFP n°86) confirme :

« à cet égard, l'influence du droit communautaire sur la loi organique du 1^{er} août 2001 a été prépondérante...cette loi traduit le passage d'une culture politique à une culture de management qui s'enracine dans une logique d'entreprise, centrée autour de la recherche du résultat. Cette culture financière a été portée et même forgée par les normes et la logique d'une économie de marché qui est précisément à la base de la construction de l'Union européenne. C'est dans cet esprit et dans le cadre du principe de la libre concurrence que la Communauté Européenne, puis l'Union économique et monétaire, constituent non seulement le creuset mais encore le vecteur des transformations fondamentales du système financier public qu'est l'adoption en France de la LOLF ».

La LOLF est un élément essentiel de la réforme de l'Etat. Il s'agit d'amener les services à définir des priorités dans les missions compte tenu des moyens dont ils disposent par opposition au système traditionnel qui consiste à donner les moyens aux services pour appliquer l'ensemble de l'arsenal juridique et réglementaire dans le cadre de l'égalité de droit du citoyen devant la loi.

La LOLF va favoriser directement l'externalisation par ses calculs de coûts, de la performance, de l'évaluation.

La LOLF consiste à donner une enveloppe à chaque service de service départemental ou régional y compris le montant des rémunérations avec un plafond d'emplois et une masse salariale à ne pas dépasser. Les crédits de personnel peuvent être transférés vers des dépenses d'investissement ou de fonctionnement mais pas réciproquement.

GE-Pilote est en train d'examiner toutes les prestations de l'Etat, rejoignant le contenu de la LOLF. Pour autant, la question n'est pas encore tranchée et le processus n'est pas abouti, raison de plus pour être attentif, en mettant en avant la préservation des services publics et des statuts.

Le statut

Vendredi 10 février, une commission du Grand conseil a accepté le projet de loi 9275 qui sera soumis au Grand conseil prochainement. Ce projet de loi vise à supprimer le statut pour 27'000 personnes, pour le remplacer par des conventions collectives par métier, basées sur le minimum du Code des obligations. Cela serait la pire régression contractuelle au niveau suisse. Une pétition du personnel lancée par les syndicats avait récolté plus de 15'000 signatures et demandait le retrait de ce projet de loi !

Une mobilisation du personnel et le lancement du référendum sont décidés si la loi était votée. Une fois de plus, ne constate-t-on pas que dans les pays européens, une offensive similaire a eu lieu ou est en cours, au nom de la mise en concurrence de tous les services, pour externaliser, privatiser tout ce qui peut l'être. La CGT-FO en France a déclaré: «L'institutionnalisation de la libre concurrence (instituée dans le traité de Maastricht, ndlr) conduit à l'institutionna-

lisation du dumping social. »

En Italie, sous l'ère du gouvernement Prodi, l'Etat s'est défait de toutes les fonctions jugées non nécessaires en privatisant, ce qui fait de lui le pays qui est allé le plus loin. La gestion du personnel a souvent été transférée de l'Etat vers les régions. La mise en place de « city managers », calqués sur le privé et des salaires liés aux résultats en sont les préalables. La référence au droit privé concerne la plus grande partie du personnel qui évolue sur 3 niveaux professionnels au lieu de 9 précédemment. De plus en plus de structures administratives sont responsables de leur propre budget avec en permanence un rapport coûts/objectifs.

Le journal français *Libération* dans un supplément daté du 10 novembre 2005 titré *Trente idées pour réveiller la gauche* confirme cette évolution à propos de l'Italie : « En 1998, sous le gouvernement Prodi, l'administration transalpine bascule. Dans le cadre d'une vaste réforme qui réduit le nombre de ministères à 12, décentralise les pouvoirs en direction des régions et multiplie les procédures de simplification, la quasi-totalité des fonctionnaires passent sous un régime de droit privé.

D'autres exemples dans différents pays pourraient démontrer cet état de fait.»

A Genève, la question n'est pas tranchée. Pourtant, il est utile de l'éclairer à la lumière de ce qui s'est passé tant en Suisse que dans différents pays de l'Union européenne. Il y a un lien entre statut et «réforme» de l'Etat, dans le sens de l'ouverture des marchés et de la réduction des déficits publics prônés dans les directives de l'Union européenne. La Suisse n'étant pas membre de l'Union européenne, nous avons toute possibilité de nous y opposer.

Luc Deley

Les formes de la démocratie de plus en plus marginalisées

Offensive contre la démocratie

◆ *Une camarade exprimait un malaise: «Nous faisons partie d'un parti qui a toujours mis en avant la question du progrès social. Et qui met en avant fortement l'adhésion à l'Europe, présentée comme un progrès. On sent bien qu'il y a des failles dans ce que l'on nous a présenté comme un modèle. C'est difficile de nous mettre dans une position qui permette de réfléchir à ces questions. Les questions qui ont été abordées lors de la discussion sont évidemment préoccupantes. Et en même temps, il y a des bonnes choses dans la politique d'intégration.»*

Elle expliquait ainsi, par exemple sa réticence à aborder la question du «fédéralisme». La lettre ouverte à l'AD pose la question du fédéralisme. Mais il y a sans doute des choses qui appartiennent au passé, et qui doivent être remises en ques-

tion.

De nombreux intervenants ont souligné le fait que, d'ores et déjà, il y a un affaiblissement considérable des droits démocratiques, une marginalisation du fonctionnement démocratique à tous les niveaux dans ce pays. L'un a fait valoir que la défense du « fédéralisme » ne doit pas être abordée comme un attachement sentimental à des structures sclérosées, mais comme la défense du cadre dans lequel ont été inscrites les conquêtes démocratiques les plus anciennes et les plus abouties au monde. En 1848, la Constitution a garanti au peuple suisse des droits extrêmement étendus, uniques au monde (référendum et initiative). C'est cela qui est remis en question, et qui risque d'être liquidé en cas d'adhésion à l'UE, comme l'admet du reste le PSS dans la première partie du projet de nouvelle plateforme européenne. Ce qui est en jeu, c'est purement et simple-

ment la possibilité de décider souverainement sur les enjeux essentiels de la politique dans ce pays. On mesure à quel point, si cela devait arriver, la défense des conquêtes auxquelles nous tenons serait rendue extrêmement difficile.

La façon dont le Conseil fédéral a réagi suite au vote sur la LME en 2002 laisse songeur : qui peut affirmer qu'il respecte la décision souveraine du peuple ? Les cantons face à cette situation, ont adopté des lois qui garantissent le service public. (NE, VD).

Mais à l'échelle des cantons, les mécanismes démocratiques qui avaient été mis en place par la Constitution de 1848 sont eux aussi remis en question et marginalisés. Plusieurs camarades de Neuchâtel ont expliqué comment le « frein à l'endettement » est devenu un mécanisme limitant gravement le fonctionnement démocratique. A Neuchâtel, on n'a pas le droit de dépasser un déficit supérieur à 3% des rentrées. Pour une dépense dépassant 5 millions, il faut une majorité qualifiée de 3/5 au parlement. Les mécanismes de la démocratie ne s'appliquent plus. Le Parlement ne peut plus rien décider, si ce n'est des coupes. Il n'y a plus de place pour la négociation. Les coupes sont obligatoires. C'est très grave. Il y a un dysfonctionnement démocratique à tous les niveaux.

Il va y avoir des fermetures de classes en nombre dans tout le canton. Toute la fonction publique est soumise à des coupes massives. On estime à 10% les coupes nécessaires dans la fonction publique.

Les mécanismes de frein à l'endettement et de frein aux dépenses se calquent sur ceux de Maastricht. Ainsi, le canton, à l'instar des pays membres de l'UE, n'est plus souverain. Il n'a plus la possibilité de légiférer, de décider.

LA POSTE

Les suites d'une privatisation rampante

Il est de notoriété publique que la législation suisse, d'une manière générale mais particulièrement en ce qui concerne le service postal, est entièrement cadrée par celle de l'UE et en conformité. C'est le cas de toutes les décisions qui ont été prises depuis 1995, date à laquelle Adolf Ogi soumettait déjà à consultation un projet de révision de la loi sur l'organisation des PTT, prévoyant la séparation de la poste et des télécommunications et la transformation du secteur des télécommunications en société anonyme de droit public. En 1997, les deux lois sur l'organisation de la Poste et les deux lois sur la privatisation des Télécoms-PTT ont été adoptées par le Conseil national. Cette loi était directement inspirée par la di-

rective européenne 97/67 et par le Livre vert. Depuis lors, les mesures prises par les responsables de la Poste vont dans le sens d'un affaiblissement systématique de ce qui reste du service public (sous le nom de service universel). Leur dernière décision en date est le transfert de PosteColis (transports de paquets) et d'Express-Post (courrier express) dans une nouvelle filiale, Postlogistics, constituée en société anonyme et concernant 5500 travailleurs. Cette « externalisation » n'est qu'une étape vers la privatisation pure et simple de ce secteur encore rentable de La Poste (75% de parts du marché !) Comme l'écrit sans états d'âme une journaliste de *La Tribune de Genève*: « La Poste sera bientôt comme Swisscom, une so-

ciété soumise aux lois du marché ». Ulrich Gygé, directeur de La Poste, ne cache rien de ses intentions: « En matière de gestion du personnel, a-t-il déclaré à la presse, nous manquons totalement de souplesse, puisque notre entreprise doit accorder à ses salariés les garanties accordées au personnel de la Confédération. A l'avenir, La Poste devrait pouvoir se rapprocher des règles qui prévalent dans le code du travail. » Les salariés touchés par cette privatisation rampante ne jouiront plus des protections de la CCT et subiront une modification notable de leurs conditions de travail ! Ne sommes-nous pas en présence d'une « commercialisation progressive du secteur public » ?

A A

IMPRESSUM

Editeur responsable:
Michel Gindrat

Comité de rédaction:

Alexandre Anor
Paul Bayard
Luc Deley
Daniel Hofer
Claude Iseli
Max Robert

Ont collaboré à ce numéro:

Rudy Jaussi
Eric Perruchoud

Rédaction et administration:

Union des cercles pour une politique ouvrière
Case postale 1
1211 Genève 28
CCP: 12-67458-3
Fax: 022-733 87 31
www.ucpo.ch

Pillage du patrimoine commun

Privatisation de Swisscom : des méthodes de forbans !

◆ *Le Conseil fédéral veut se désengager totalement de sa participation au capital de Swisscom. Sous quel prétexte ? Il paraît que la Confédération joue des rôles contradictoires auprès de Swisscom.*

Comme actionnaire majoritaire, le gouvernement a pour préoccupation d'assurer le développement et la rentabilité de l'entreprise. Comme autorité de régulation veillant à l'application de la loi et défendant l'intérêt du souverain, par le truchement de la Comcom (Commission fédérale de la communication), il défend des objectifs contradictoires, à savoir la stabilité de l'entreprise, les prix bas, un service de qualité...

Le Conseil fédéral affirme en conséquence qu'il serait préférable qu'il se limite à son rôle de régulateur, pour clarifier et mieux défendre le service public.

La valeur de l'entreprise

Foutaises! Sa seule préoccupation est de « garantir et d'accroître, à l'avenir également, la valeur de l'entreprise Swisscom¹ », après, bien entendu, que la population en aura été dépouillée. Il s'agit de confier l'entreprise et son avenir à « un actionariat qui ne doit pas rendre de comptes au contribuable, mais est formé d'investisseurs volontaires », qui « sera mieux à même d'assumer les risques d'une expansion à l'étranger, sur la base de considérations strictement économiques ».

La population a beaucoup à perdre...

C'est qu'il y a beaucoup à perdre, du point de vue de la population, à qui appartient collectivement l'ancienne régie fédérale : « Le chiffre d'affaires par habitant a grimpé de 1567 francs par an en 1998 à 2158 francs en 2004, malgré des baisses de prix parfois substantielles ». Le revenu des actions de Swisscom aux mains de la Confédération

se monte à 550 millions en moyenne par an depuis l'introduction en bourse. Des revenus qui vont disparaître du budget de la Confédération. La modification sera prise en compte dans le calcul des recettes et des dépenses, puisqu'il ne s'agit pas de recettes extraordinaires.

...et n'a rien à y gagner

« Les recettes issues de la vente des actions de Swisscom ne seront pas prises en compte dans le calcul du plafond des dépenses selon le frein à l'endettement. » Autrement dit, cet argent ne sera pas comptabilisé dans le budget de la Confédération, et le résultat des courses, c'est que le budget diminue, et l'austérité progresse.

Le Conseil fédéral affirme que l'opération est blanche, puisque la diminution de la dette correspondant à la vente des actions entraînerait une diminution du service de la dette d'un demi-milliard par an environ. Voyons ce qu'il en est précisément :

« Il n'est pas possible de prédire l'ampleur des économies réalisées avec la réduction des intérêts passifs sur la dette fédérale, car cela dépend d'une

part du produit de la vente du paquet d'actions et d'autre part du montant des intérêts au cours des années suivant la vente des actions. En tablant sur une évolution des intérêts conforme à la planification financière (...) et en supposant que le produit de la vente réponde aux attentes, les économies atteindraient environ un demi-milliard par année. L'économie ne serait toutefois sensible qu'après un certain temps, car la Confédération ne peut pas rembourser les emprunts pendant la durée du prêt. »

C'est de l'argent qui disparaît on ne sait où. Il n'entre pas dans les caisses de l'Etat, il n'entre pas dans le budget de la Confédération. Il rembourse une dette, on ne sait pas quand, et il diminue les intérêts que la Confédération verse aux créanciers, mais on ne sait pas dans quelles proportions. Cela dépend de l'évolution des marchés financiers (valeur du paquet d'actions au moment de la vente déterminée par le marché, taux d'intérêts fluctuant selon le bon vouloir des gros investisseurs).

Et, du point de vue du service public : dans son rapport du 30

novembre 2001, « le Conseil fédéral avait considéré que la privatisation constituait un risque pour la sécurité des infrastructures de radiodiffusion et de télécommunication ». Ce qui se passe de commentaires. La seule question est de savoir : ce qui n'était pas bon en 2001 le deviendrait-il en 2006 ? Le seul changement n'est-il pas un accroissement de la pression de multinationales par le truchement de l'UE, qui demeure à leur service ?

Bref, en cas de privatisation, le peuple perd tout : 500 millions par année et un opérateur national de télécommunications garantissant un service public de qualité. Les lambeaux de la compagnie et les milliards qu'elle vaut se répartissent entre les marchés spéculatifs et les multinationales.

Max Robert

1. Les citations de ce texte sont toutes empruntées au *Rapport destiné à la consultation sur la cession de la participation de la Confédération dans Swisscom SA*, 25 janvier 2006

Et l'intégration des femmes sur le marché du travail?

Une camarade exprimait sa vive préoccupation quant aux inégalités qui subsistent entre les hommes et les femmes dans ce pays. La culture qui veut, depuis des siècles, que les femmes restent à la maison pendant que les hommes vont au travail semble garder une vivacité étonnante. Ainsi, rien n'est sérieusement fait pour favoriser l'intégration professionnelle des femmes. Les salaires restent plus bas dans tous les secteurs malgré l'obligation légale faite aux patrons de rémunérer équitablement... Il y a encore beaucoup à faire également du point de vue des structures d'accueil de la pe-

tite enfance, qui ne sont pas adéquates dans le pays en général, même si certains cantons sont moins en retard que d'autres. Or l'intégration des enfants en âge préscolaire est non seulement une condition essentielle du retour des jeunes mères sur le marché du travail – sauf à accepter de recourir à des solutions de garde privées, et forcément très précaires pour les employées concernées – mais également un atout pour une intégration réussie de tous les enfants, leur socialisation harmonieuse, qui diminue les risques d'échec scolaire. La politique d'intégration à l'UE, en favorisant la dérégle-

mentation des conditions de travail ne risque-t-elle pas de péjorer plus encore les chances des femmes d'accéder à des conditions de travail stables, équitablement rémunérées, bénéficiant de garanties suffisantes ?

La politique d'intégration à l'Union européenne, en mettant l'accent sur une ferme austérité budgétaire, ne risque-t-elle pas de limiter la création de places d'accueil de la petite enfance ? On voit en tous les cas la Confédération et les cantons ralentir la création des places nécessaires, et péjorer les conditions de travail des personnels concernés.

Affaiblissement des droits et garanties, déréglementation

Travail des enfants: retour vers la barbarie

La directive 94/33CE du 22 juin 1994 fait sauter toute référence dans le Code du travail français à l'obligation scolaire. Elle légalise la présence des enfants en entreprise dès 13 ans, et, surtout, définit pour la première fois la notion juridique d'enfants au travail en établissant la durée du travail, et notamment le travail de nuit des enfants de moins de 16 ans. Dans la foulée, le gouvernement Jospin de la « gauche plurielle » avait, en février 2001, édicté une ordonnance rétablissant le travail des enfants qui transposait la directive. En 2003, le gouvernement Raffarin édictait une ordonnance d'application qui autorisait le travail des enfants de moins de 16 ans sur « des machines dont l'usage est proscrit aux mineurs ».

Le 13 janvier 2006, par décret, le gouvernement Chirac vient d'imposer la fin de l'obligation scolaire jusqu'à 16 ans, et le retour au travail de nuit, mais aussi du dimanche et des jours fériés, pour de nombreux enfants.

Ce décret fait référence à de nombreux secteurs d'activité : boulangerie, pâtisserie, restauration, hôtellerie, spectacle,

courses hippiques... Il stipule que « dès 15 ans, âge à partir duquel les apprentis juniors concluront un contrat d'apprentissage, les jeunes pourront être légalement amenés à travailler au-delà de 22 heures, et avant 6 heures du matin dans ces métiers ».

En Suisse

Selon un syndicaliste du secteur privé qui l'a expliqué lors de la journée, il y a une attaque contre la protection des jeunes au travail. Il s'agit, dans la foulée de l'acceptation de la nouvelle loi sur le travail, de descendre l'âge de protection des apprentis et des jeunes travailleurs à 18 ans. Cette protection interdit aujourd'hui par exemple le travail de nuit et du dimanche aux apprentis de moins de 20 ans et aux jeunes travailleurs de moins de 19 ans. Et il se profile une révision de l'ordonnance pour laquelle des demandes ont été faites pour faire travailler les enfants dès 11 ans. On nous avait présenté cette révision comme une mesure de progrès. En réalité, il y a une offensive qui vise à liquider toute protection dans tous les domaines. Pour les patrons,

les apprentis doivent pouvoir travailler la nuit. Or les apprentis sont à la fois au travail et à l'école. Ils suivent des cours, et ils doivent en même temps réviser leurs cours. Ce qui est évidemment incompatible avec toute forme de déréglementation de leur temps de travail. Il ne faut pas accepter la moindre exception.

Un camarade a fait part de ses inquiétudes : ayant travaillé dans différents pays d'Afrique, il a pu constater les dérives possibles dans ce domaine, notamment dans le domaine de la prostitution enfantine suscitée par la présence de 17'000 soldats de l'ONU. Il y a là une manne exceptionnelle. Pour des raisons économiques, les filles doivent systématiquement mentir sur leur âge. C'est une source de revenu massive.

Si on permet une faille dans le progrès, c'est la porte ouverte pour toutes les dérives, et on haussera les épaules, on « trouvera des excuses ».

Le camarade a exprimé sa vive surprise sur le contenu des directives de l'UE. On ne doit tolérer aucune exception. Et si les enfants peuvent travailler la nuit dans les cabarets, c'est

la porte ouverte à la barbarie !

La déréglementation des conditions de travail en général

La déréglementation des conditions de travail ne concerne pas que les enfants, du reste : un syndicaliste rappelait la discussion qu'il y a eu sur la question des bilatérales.

Les textes de l'UE qui traitent de la question, et que l'on nous propose d'adopter sont très vagues à cet égard. La « Charte sociale européenne » contient des formulations très vagues. Il y a par exemple la question du temps de travail hebdomadaire maximal. Il est fixé à 48 heures au maximum, heures supplémentaires comprises. Cela dit, un autre article mentionne que ces 48 heures se calculent sur une moyenne de 4 mois.

Le repos hebdomadaire pose problème également. Il doit y avoir au moins 24 heures de repos consécutives, mais ce n'est pas obligatoirement le dimanche. Le travail du dimanche est donc autorisé.

La discussion sur la défense des conditions de travail doit partir des faits les plus pratiques, les plus concrets.

ABONNEZ-VOUS!

Je choisis la formule suivante

- Abonnement** au *Journal* de l'UCPO: 30.- / 50.- / ... *
10 numéros (pli fermé)
- Abonnement combiné** au *Journal* de l'UCPO et à *Informations Internationales*:
50.- / 80.- / ... *
10 numéros (pli fermé) et envoi bi-mensuel d'*Informations Internationales* par courrier électronique
- Adhésion** comme membre souscripteur avec abonnement au *Journal* de l'UCPO
et à *Informations Internationales*: à 100.- / 150.- / 200.- / ... *
10 numéros (pli fermé) et envoi bi-mensuel d'*Informations Internationales* par courrier électronique
- Je verse ma contribution en une fois / par semestre / par trimestre / par mois *

Nom, prénom.....

Adresse.....

Email.....

NPA, Localité.....

Date..... Signature.....

* soulignez ce qui convient

Talon à envoyer à: UCPO, case postale 1, 1211 Genève 28

Versements: CCP 12-67458-3

GRÈVE DE LA BOILLAT

Le combat exemplaire de 300 grévistes contre les pouvoirs de la finance

◆ *Au 30^{ème} jour de leur grève, jeudi 23 février dernier, les travailleurs et travailleuses de l'usine Boillat de Reconvilier décidaient de suspendre leur mouvement. En cas de refus, le médiateur Rolf Bloch menaçait de se retirer. « Au final, les gens se sont bien rendu compte que nous n'avions pas d'autre choix, car l'absence de médiation aurait signifié le désert. Les gens ont donc dit oui, mais sans enthousiasme. C'est la voix de la raison qui l'emporté », indiquait l'un des deux présidents des commissions du personnel, Nicolas Wullemin, cité par le Journal du Jura, après le vote à bulletin secret qui a décidé, dans la douleur, d'accepter la proposition de médiation de Rolf Bloch.*

Les discussions entre les représentants du personnel, le syndicat Unia et la direction de Swissmetal, sous la houlette du médiateur désigné deux semaines auparavant par le conseiller fédéral Deiss, doivent débiter le lundi

27 février et le travail reprendre en principe le mardi 28, après un inventaire exigé par la direction et la levée du lock-out qu'elle avait imposé sur le système informatique centralisé notamment. Au moment où ces lignes sont écrites, dimanche 26 février, de nouveaux rebondissements ne sont pas à exclure, de la part en particulier d'une direction arrogante, dont le seul but est la fermeture de l'usine.

Grève contre la désindustrialisation

Cette grève exemplaire, la plus longue et la plus dure de ces dernières années en Suisse, n'est pas, comme certains le prétendent, un combat d'arrière-garde. C'est un combat tourné vers l'avenir, pour la sauvegarde d'emplois dans une région vouée sinon à la désertification, pour la sauvegarde d'une usine bénéficiaire, d'un fleuron industriel. C'est un combat de la dignité des travailleurs contre l'arrogance du capital et de ses prétendus managers qui ne cherchent qu'à rentabiliser au maximum leur argent. Plus ils détruisent,

plus ils gagnent. Et dans le cas de la Boillat, cela se confirme lorsque l'on voit le cours des actions se relever lors de l'annonce du plan de restructuration en novembre dernier, ou encore faire un saut de 13,8% lors de l'achat de l'usine allemande Bush-Jaeger le 10 février dernier, en pleine grève.

A cela s'ajoute l'hypocrisie d'un gouvernement, qui attend deux semaines avant de prendre les choses en main, qui se gargarise de promotion économique, qui n'hésite pas à venir au secours, avec un pactole de quelque 2 milliards de francs, d'une entreprise privée, Swissair pour ne pas la nommer. Ce même gouvernement laisse des financiers vider de sa substance une usine rentable, qui nourrit plus de 300 familles et donne du travail à 4000 travailleurs du décolletage de l'Arc jurassien et à de nombreux autres dans la région.

Certes, le gouvernement est le garant de la propriété privée des moyens de production en Suisse. Il est le garant de toutes les privatisations des secteurs rentables des services publics. Au compte de qui ?

Au compte de la dictature du capital, qui impose sa loi et détruit le tissu industriel du pays.

Nationalisation !

Lorsqu'un porte-parole des grévistes en appelle à l'expropriation, comment ne pas penser qu'il a raison ? La question d'un repreneur pour le site a bien été évoquée et pourrait encore l'être dans le cadre des négociations. Mais, ignoble mais pas fou, Martin Hellweg n'a sans doute pas intérêt à vendre la Boillat qui serait un concurrent sérieux sur ses terres. La seule issue n'est elle pas dans la nationalisation de la Boillat ? On nous dira que la loi ne permet pas d'exproprier un propriétaire d'usine. Mais lorsqu'il s'agit de privatiser, les télécoms, la poste ou encore l'électricité, il se trouve toujours des moyens de changer les lois ou d'en faire de nouvelles... Les pouvoirs financiers s'arrogent aujourd'hui tous les droits. N'est-il pas temps de mettre un terme à ses agissements ?

Correspondant

DOCUMENT

Résolution de soutien aux travailleurs de la Boillat (Suisse) en grève enregistrée à la conférence de Berlin

Réunis à Berlin, dans le cadre de la conférence européenne pour les droits ouvriers, des militants attachés à la défense des conquêtes sociales et de la démocratie ont pris connaissance du combat des travailleurs de la Boillat (Swissmetal) contre la tentative de liquidation de leur

entreprise par les multinationales. Une chose est claire pour les ouvriers de Swissmetal : la «Boillat» est un fleuron de l'industrie de cette région. Elle est largement bénéficiaire. Rien ne justifie la destruction de l'outil de production car cela signifierait, pour les travailleurs et les fa-

milles, la désindustrialisation que connaissent déjà des régions entières de l'Union Européenne.

Les travailleurs, avec leur syndicat, ont riposté par une grève qui a duré plus de 30 jours. Les négociations continuent dans une situation difficile. C'est pourquoi la conférence tient à

saluer votre lutte et votre détermination pour le maintien des postes de travail et la satisfaction de vos revendications. La Conférence salue la lutte légitime des travailleurs et des peuples contre la ruine sociale et économique.

Berlin, 26 février

L'histoire d'une grève de... 40 jours

◆ *La grève de la Boillat, entreprise fabriquant des alliages et des produits à base de cuivre, a démarré le 25 janvier dernier face au non-respect par la direction du protocole d'accord qui avait permis de mettre fin à la première grève de 10 jours en novembre 2004. Pour les grévistes, elle n'est que la reconduction de cette grève qui avait éclaté le 16 novembre 2004, jour où le directeur du site de l'époque était congédié. Le licenciement du directeur, considéré comme le dernier rempart contre la mainmise de la finance sur le site, avait mis le feu aux poudres. Les grévistes exigeaient non pas la réintégration du directeur du site, mais le départ de Martin Hellweg, directeur général du groupe Swissmetal qui comprend l'usine de Reconvilier et celle de Dornach dans le canton de Soleure. Martin Hellweg a été appelé à la tête du groupe en 2003 pour le sauver de la débâcle. Ce financier, qui se vante d'être un restructurateur d'entreprises sur le site de sa société Ally Management, recapitalisera Swissmetal, mais ses méthodes dictatoriales, ses violations de la CCT, sa méconnaissance de l'industrie et les risques qu'il fait courir sur l'avenir du site de Reconvilier suscitent la colère, de l'ouvrier au cadre supérieur.*

Ce 16 novembre 2004, c'est l'ensemble du personnel qui décide de la grève. Elle prend fin 10 jours plus tard, lorsque, sous la médiation de la conseillère d'Etat bernoise Elisabeth Zölch, un accord est trouvé. Le conseil d'administration de Swissmetal garantit notamment le maintien du site de Reconvilier et s'engage à y faire de nouveaux investissements.

Il s'engage également à nommer un directeur de site. Certes, le départ d'Hellweg n'est pas obtenu, mais les revendications des grévistes, y compris sur des améliorations des conditions de travail et des salaires, ont été entendues.

Durant l'année 2005, la direction de Swissmetal trahira à plusieurs reprises les engagements pris. Le 8 novembre 2005, la direction du groupe présente son nouveau concept de développement industriel qui prévoit notamment le déplacement de la fonderie de Reconvilier à Dornach et l'installation d'une nouvelle presse à Dornach. Cette décision est en totale contradiction avec les promesses d'investissements à Reconvilier faites en novembre 2004. D'autre part, le déplacement de la fonderie, la plus moderne d'Europe, apparaît aux yeux des travailleurs comme le début d'un démantèlement du site.

En décembre 2005, la direction de Swissmetal bafoue une nouvelle fois l'accord de novembre 2004 en destituant le directeur de la Boillat, Patrick Rebstein, un ancien cadre gréviste, pour le remplacer par un directeur des deux sites Henri Bols. Réuni le 14 décembre, le personnel refuse catégoriquement de modifier le protocole d'accord ayant mis fin à leur grève.

En janvier 2006, l'annonce de 27 licenciements ne vient qu'attiser une situation tendue. Le 18 janvier 2006, Swissmetal annonce le licenciement de 27 personnes sur les deux sites, sans tenir compte du délai de consultation exigé par la CCT. Par ailleurs, le personnel reçoit l'ordre de ne pas parler à la presse.

Le mercredi 25 janvier, le personnel décide à une très large majorité de se remettre en grève immédiatement. Il exige le respect de l'accord de novembre 2004, notamment sur les garanties d'investissement

et le directeur de site, ainsi que le retrait par la direction des suppressions de postes annoncées le 18 janvier 2006.

Le vendredi 27 janvier, Swissmetal proclame le lock-out de la Boillat, soit la fermeture de l'usine et l'expulsion des grévistes qui l'occupent. C'est une première en Suisse depuis de longues années. Gardant leur calme et leur sang-froid, les grévistes poursuivent leur mouvement d'occupation. Seuls quelques Sécuritas payés par la direction viendront en contrôler les entrées et les sorties.

Les semaines qui suivent verront un chassé-croisé entre une direction refusant d'entrer en matière sur des négociations tant que le travail n'a pas repris et le syndicat Unia mandaté par les grévistes déterminés pour que débutent les discussions. Les menaces et les pressions de la direction sur ces derniers ne cessent pas. Après une semaine de grève, 11 travailleurs reçoivent leur lettre de licenciement. Les 21 cadres grévistes qui refusent de se rendre à Dornach sont licenciés plusieurs fois, la dernière, en date du 13 février. Le lundi précédent, c'est le président de la commission des employés Nicolas Wullemmin qui annonce son licenciement alors que le président de la commission ouvrière, Mario Grünenwald, reçoit lui aussi une telle menace. Enfin, c'est l'ensemble du personnel qui est menacé de licenciement immédiat s'ils ne se rendent pas à Dornach le 13 février.

Depuis le début de la grève, toute la région se mobilise pour sauver son usine. Des politiciens de tous bords aux patrons du décolletage de l'Arc jurassien. Ils emploient 4000 personnes et apportent leur soutien aux grévistes, disant qu'ils refusent de s'approvisionner ailleurs, le métal de la Boillat étant unique au monde. Ils exigent aussi le départ d'Hellweg. Le 1^{er} février,

5000 personnes manifestent leur soutien aux grévistes. Elles seront 10'000, venues de toute la Suisse, le 11 février, aux portes de l'usine.

Le 9 février, après deux semaines de grève et sur demande du syndicat Unia, le conseiller fédéral Deiss nomme un médiateur en la personne de Rolf Bloch, ancien patron des chocolats Camille Bloch. Le jour même, alors qu'elle avait accepté le principe de la médiation, la direction annonce que 120 personnes seraient licenciées dans les 2 à 3 mois qui viennent. Le lendemain, elle annonce le rachat de son filiale allemande Bush-Jaeger, confirmant aux yeux de tous que sa seule volonté c'est de fermer la Boillat.

Le vendredi 17 février, après les cadres et certains responsables du syndicat, ce sont tous les grévistes qui sont sous le coup d'une mesure judiciaire leur interdisant d'empêcher la sortie de matière de l'usine. Cette criminalisation de la grève a été demandée par Swissmetal qui entend accéder à « son bien », c'est à dire aux 40 millions de francs de matière prête à être livrée et retenue par les grévistes.

Le jeudi 23 février, un premier dénouement est en vue, avec l'acceptation des grévistes de suspendre leur grève. Mais rien n'est encore garanti. Les travailleurs, méprisés par la direction et roulés dans la farine à plusieurs reprises, sont sur leurs gardes.

Correspondant

Fonds de soutien aux grévistes de la Boillat

CCP 25-15205-0 pour Syndicat Unia, Région Transjurane, 2800 Delémont. Mention « Fonds de grève Boillat ».

Attac et la « refondation de l'Union Européenne »: extraits d'une contribution à la Conférence de Berlin

Comment Attac s'inscrit dans le cadre de l'Union européenne

◆ Depuis quelques mois, Attac a republié nombre de textes antérieurs au 29 mai qui se confondent avec des textes de l'après 29 mai, (textes d'individus, textes collectifs ou communiqués officiels) au point que l'association vient d'éditer un index de 290 textes (il enfile de semaine en semaine). Ces textes sont ordonnés autour de 3 grandes parties appelées «Plans A, B et C». Cet intitulé n'a rien d'innocent puisque l'on a parlé assez vite, au cours de la campagne contre la «constitution européenne», de «Plan B ou C».

Quelle autre sens attribuer à une telle collation de textes si ce n'est que, tant dans la forme que dans le contenu, Attac est candidate à l'élaboration d'un nouveau traité constitutionnel à moins qu'elle ne suggère de passer plutôt par la renégociation du traité. Ce qu'elle propose dans de nombreux textes.

De la « refondation de l'Union Européenne » à l'élaboration d'un nouveau traité

constitutionnel

Dans un texte antérieur au 29 mai, Nikonoff (« Que faire du Non ? ») précise :

« Nous devons nous mettre d'accord pour savoir si nous devons lutter pour amender la constitution ou élaborer une autre constitution (...) De toute manière, après le « non », il faudra renégocier le traité de Nice ».

Le « Plan A » concerne « les actions et mobilisations contre les politiques libérales européennes » dans lesquelles figurent des textes sur la directive Bolkestein que nous abordons en dernière partie de cette note.

Il y a un « Plan B » dont le titre est : « Pour des institutions européennes réellement démocratiques » avec un sous-titre : « la négociation d'un nouveau traité européen », ou encore « constitution ou traité ? » avec des articles aux titres sans équivoque : « pour un nouveau traité qui procède des peuples » d'Alain Lecourieux et Bernard Cassen (responsables de la commission Europe), « il faut un processus constituant » d'Yves Salesse (responsable de «Copernic» et initiateur de l'ap-

pel des 200 », ou — sous le titre «démocratiser les institutions» — un nouvel article de Lecourieux et Cassen : «propositions d'orientation pour la démocratisation des institutions».

Quant au «Plan C» et son sous-titre « propositions générales et transversales pour une autre Europe », il est consacré à toutes ces propositions. Des chapitres et des articles traitent du « budget », de « la fiscalité », de « la politique économique », de « la politique sociale et l'emploi », des « services publics et autres services », des « politiques sectorielles », de « l'action extérieure de L'Union européenne »... bref, de tous les aspects qui font l'objet de rapports, de recommandations, de directives de la part de l'Union européenne elle-même et de ses institutions, comme on va le voir.

Pour être encore plus précis, dans ce chapitre figure un article intitulé « Quelle Europe construire ? » fort peu équivoque sur les objectifs que s'assigne Attac :

« Tous ceux qui ne se satisfont pas de l'Europe actuelle, qu'ils aient voté non, contre son mode de construction, ou

oui, pour ne pas casser le peu d'Europe qui existe, ont la responsabilité de proposer un autre projet avec tous ceux qui partagent leurs valeurs et leurs objectifs ».

Ainsi, selon Attac, il pourrait y avoir un projet commun à ceux qui ont voté Non et à ceux qui ont voté Oui. Et lequel ? Dans un très long texte de Lecourieux intitulé : « Manifeste pour une Union Européenne démocratique, sociale, écologique et politique – les peuples d'Europe ont rendez-vous avec l'Histoire », l'auteur est amené à dire :

« La crise de l'Union européenne est déjà là, souterraine pour l'instant, mais profonde. Elle entraîne une contestation, un refus toujours plus large (...). Mais cette mobilisation ne peut justifier une attitude uniquement protestataire faite de critiques, résistances et de révoltes, toutes indispensables. Il faut une force politique de propositions et plus largement d'un projet alternatif issu du mouvement social ». Attac est donc bien candidate à l'élaboration de nouvelles orientations voire de nouvelles directives de l'Union européenne.

Attac amende la politique de l'Union européenne

Dans un texte officiel en date du 26/10/05 intitulé « les propositions faites par Attac au Sommet européen d'Hampton Court du 27 octobre 2005 » (Communiqué d'Attac France), l'association propose «quelques pistes pour une refondation ».

L'examen de ces « pistes » est tout à fait parlant :

« Changer radicalement de politique économique ».

On pourrait s'attendre à des objectifs de bouleversements, or « Attac propose de faire de

la lutte contre le chômage, en vue de sa suppression, un objectif explicite des politiques économiques ».

Il y dans l'arsenal de l'Union européenne deux éléments centraux qui étaient jusqu'à présent distincts : les grandes orientations des politiques économiques (GOPE) d'une part et les lignes directrices pour l'emploi (LDE) d'autre part.

Ces deux éléments étaient élaborés chaque année par la Commission européenne,

adoptés par le Conseil européen et transmis aux Etats membres avec obligation de les mettre en œuvre. Les deux, en application du traité de Maastricht-Amsterdam et de ses articles 98 et 99 d'une part et 125 de l'autre.

Article 98 : « Les Etats membres conduisent leurs politiques économiques en vue de contribuer à la réalisation des objectifs de la Communauté (...). Les Etats membres et la Communauté agissent dans le respect du principe d'une éco-

nomie de marché ouverte où la concurrence est libre. »

Article 125 : « Les Etats membres et la Communauté s'attachent à élaborer une stratégie coordonnée pour l'emploi. » Depuis le Sommet de Luxembourg de novembre 1997, qui a fait suite à l'adoption du traité d'Amsterdam, ces politiques de l'emploi étaient traduites en lignes directrices pour l'emploi.

suite en page 12

Attac amende la politique de l'Union européenne (suite de la page 11)

Le Sommet européen des 22 et 23 mars 2005 a décidé de fusionner ces deux instruments de l'Union européenne en un seul, intitulé « lignes directrices intégrées » (LDI). Et le 12 juillet 2005, un conseil des ministres européens en a adopté le texte précis dans la recommandation 2005/601/CE. On y lit en introduction :

« Le Conseil européen de mars 2005 a relancé la stratégie de Lisbonne en la recentrant sur la croissance et l'emploi en Europe. Par cette décision, les

chefs d'Etat ou de gouvernement ont transmis un message clair quant aux priorités de l'Union pour les prochaines années. L'Europe doit axer davantage ses politiques sur la croissance et l'emploi. »

Et plus loin :

« Les GOPE, en tant qu'instrument général de coordination des politiques économiques, devraient continuer d'englober tout l'éventail des politiques macroéconomiques et microéconomiques, ainsi que les politiques en matière

d'emploi. »

Dès lors, on peut considérer que la « revendication » d'Attac est satisfaite, puisque désormais « les politiques économiques » intègrent « l'objectif explicite » de la lutte pour l'emploi.

Mais quel en est le contenu concret dont Attac se garde bien de parler ? Prenons l'une de ces lignes directrices, la N° 21 :

« Favoriser la flexibilité (...), adapter la législation relative à l'emploi (...) promouvoir et

diffuser des formes innovatrices et adaptables d'organisation du travail ». C'est donc clair : flexibilité, destruction des contrats de travail, etc.

Voilà le contenu concret de la politique dite de « lutte pour l'emploi et contre le chômage » de l'Union européenne. Désormais intégrée aux grandes orientations des politiques économiques comme le demandait Attac. Poursuivons sur les propositions d'Attac pour le Sommet européen.

Attac propose de « refonder les services publics »

◆ *Il faut ajouter à l'analyse de ce texte celui qui a pour titre « résolution de la convention européenne des collectivités locales pour la promotion des services publics » adoptée à la « Conférence de Liège les 22 et 23 octobre 2005 » (communiqué d'Attac France en date du 27/10/05), qui dénonce « la libéralisation prônée par l'OMC », « rappelle que l'exercice effectif des droits humains passe par des dispositifs de protection sociale relevant d'une logique publique et solidaire » (...), « le rôle des pouvoirs publics est de faire révaloir l'intérêt général en satisfaisant aux besoins fondamentaux de leur population via les services publics ».*

Ces formules sont d'un vage absolu. Il s'agit de « logique publique » et non de services publics. Et quand le texte est plus précis, c'est pour formuler « étudier et promouvoir des solutions alternatives à la gestion privée ». Pour le reste on retrouve les mêmes formulations dans de nombreux textes et encore aujourd'hui dans les tracts sur la directive Bolkestein.

Revenons au texte pour le Sommet d'Hampton Court. Après le titre « refonder les services publics », suit un paragraphe sur la « libéralisation des services publics industriels et commerciaux », « la libéralisation a cassé les monopoles publics (...) aboutissant à leur privatisation ».

Fort juste. Mais Attac demande-t-elle la renationalisation ? Non. Car cela poserait le problème de l'abrogation de toutes les directives européennes de privatisation sur la Poste, France Télécom, EDF-GDF, etc. Et Attac n'en demande pas l'abrogation, car celles-ci sont toutes l'application du traité de Maastricht-Amsterdam. A la place, Attac se contente des formules :

« Les services publics doivent être reconnus et refondés et ne plus être soumis au droit de la concurrence : instaurer un moratoire sur les libéralisations et en mener une évaluation publique (...) »

On ne sait pas comment ils seront « refondés », mais il faudrait non pas revenir sur les privatisations déjà opérées, renationaliser, mais lancer des audits pour savoir si les privatisations étaient fondées ou non ! Curieuse refondation ! Suivent

des formules générales sur « le développement de services publics pour la satisfaction des besoins sociaux ». Quel en est le contenu concret ?

Khalfa dans un document intitulé « services publics et Europe », en date du 05/12/05, fait des propositions. Il part de l'idée :

« Comment stopper la marchandisation des services publics ? » « l'idée d'une directive-cadre européenne sur les services publics est avancée, notamment par la Confédération européenne des syndicats, rencontrant ainsi, on l'a vu, une demande du Conseil européen ».

Précisons : la proposition de la CES — revendiquée donc au nom d'Attac par Khalfa — n'est pas seulement une « idée », mais un projet précis de directive-cadre rédigé par la CES. Pourquoi ne pas le dire ? En 2001, la CES et une partie du patronat européen, le CEEP, ont élaboré un projet de directive-cadre. Il ne s'agit pas, comme l'affirme Khalfa qui entretient la confusion, d'une directive sur les services publics, mais sur les SIG (services d'intérêt général). La différence est majeure. Que dit en effet l'article 2 du projet de la CES, intitulé : « Définition des SIG » ? :

« La définition de ces derniers se devrait d'être large (statut privé, privé sous contrôle public, entreprises d'économie mixte, organes publics, coopération intercommunale, pouvoirs publics eux-mêmes) ».

Cette formulation est d'ailleurs logique avec l'exposé des motifs du projet de directive : « Notre projet n'est surtout pas une défense du statu quo. Nous comprenons la nécessité d'une ouverture des marchés à la concurrence. »

Voilà ce qu'est le projet de directive-cadre sur les SIG de la CES. Khalfa, qui ensuite utilise le mot de SIG et non plus celui de service public, ajoute la proposition d'une mobilisation dans ce cadre :

« L'éventualité, envisagée par le Conseil européen de Barcelone, de mettre à l'ordre du jour une directive cadre sur les services d'intérêt économique général peut être l'occasion de sortir du cadre national pour mener au niveau européen une bataille unifiée sur la question des services publics. C'est donc une échéance à ne pas manquer ».

En mettant l'accent sur la revendication d'une directive-cadre sur les SIG, ATTAC accorde l'idée que les SIG seraient des services publics.

Contribution d'un camarade français lors de la Conférence

La commune, foyer de la démocratie

◆ *La commune française représente la véritable légalité du souhait du peuple qui vote au suffrage universel direct à deux tours pour choisir ses représentants locaux afin d'assurer la démocratie. En France, cette élection réunit plus de 80% de participation et le maire est le personnage le plus populaire, puisqu'il est le premier magistrat de la ville et peut rencontrer chaque jour ses concitoyens.*

Or, depuis 15 ans, l'Etat français, sous la pression des directives européennes, nous oblige à nous constituer en communautés de communes, en communautés d'agglomérations et en communautés urbaines.

Lorsqu'un maire et son conseil municipal refusent d'intégrer une telle formule, il subit de la part de l'Etat des pressions financières : non attribution de subventions pour des réalisations et avec notification de ce qu'on appelle en France la Dotation globale de

Fonctionnement qui est une aide dans chaque commune pour fonctionner.

Le premier janvier dernier, les préfets ont reçu une consigne du Ministre de l'Intérieur : celle d'élaborer avant le 30 juin 2006 un schéma de rationalisation des périmètres de ces communautés de communes.

Ces mesures imposent à chaque préfet départemental de définir le dimensionnement des communautés en obligeant les petites communautés (moins de 4000 habitants) à adhérer à une communauté plus grande qui «noiera» cette dernière.

De plus, M. Sarkozy, ministre de l'Intérieur et futur candidat à la présidence de la République française, oblige chaque commune à définir l'intérêt communautaire avant le 18 août 2006, sous peine de voir le préfet imposer le transfert des compétences comme l'école, qui disparaîtrait de nos campagnes et se verrait confondue avec les écoles privées confessionnelles en faisant disparaître la laïcité votée en France en 1905.

Nous avons voté non, nous voulons garder les 36000 communes

Pour notre part, lorsque nous avons voté Non à la Constitution européenne le 29 mai dernier, c'est parce que nous voulons garder nos 36000 communes avec toutes leurs prérogatives.

Je le répète: la commune est la cellule de base de la démocratie. C'est la seule instance qui est élue au suffrage universel direct, et donc la seule instance représentative de la collectivité qui l'a élue.

Depuis la circulaire du ministre de l'Intérieur, les pressions se multiplient sur les petites communautés de communes, car les préfets les « invitent » à se regrouper avec d'autres communautés de communes plus importantes, abandonnant ainsi toute l'originalité qui était la leur au départ.

Cette situation est préjudiciable bien entendu, puisque, lorsque nous transférons une compétence d'une commune vers la communauté de communes, nous transférons les moyens, le personnel, les locaux, et tout

cela à titre gracieux.

Par exemple, lorsqu'une commune construit une école, elle doit transférer les locaux et le personnel de cette école à la communauté de communes.

Un fonctionnement régional, dislocateur

L'implication de l'Union européenne intervient sur l'obligation d'instituer un fonctionnement régional à la place des lois nationales, créant ainsi dans le domaine scolaire des diplômes régionaux différents, scindant les possibilités d'accès au monde du travail, puisque les diplômes scolaires et universitaires n'auront plus la même valeur devant l'attribution des emplois.

D'autre part, les directives européennes nous obligent à fonctionner en contrat territorial unique avec les collectivités régionales détentrices des fonds d'aides aux investissements avec une nouvelle barrière créée artificiellement: « LE PAYS », qui regroupe quatre à cinq communautés de communes qui feront disparaître les cantons.

Renoncer définitivement aux prérogatives des communes

Les communes ont été amenées à créer des syndicats intercommunaux sur des tâches précises (traitement des eaux usées...) La différence entre ces syndicats et la communauté de communes est très importante puisque le premier système fonctionne sur l'adhésion volontaire de chaque commune à cet organisme qui ne concerne que des sujets précis. Chaque conseil municipal peut demander son retrait à tout moment en cas de désaccord.

La communauté de communes, lorsqu'elle se constitue, est régie par des textes de lois qui imposent les compétences de base et qui obligent la commune à renoncer définitivement aux prérogatives liées à ces compétences. Par exemple, si nous transférons la compétence de la construction des logements sociaux, jamais les communes adhérentes à cette communauté ne pourront à leur initiative réaliser des logements à caractère social.

Convention nationale les 27 et 28 mai

◆ *Parce que nous souhaitons être reconnus comme première cellule de la démocratie, que nos fonctions, nos responsabilités, et notre budget soient respectés par les collectivités créées artificiellement par les communautés de communes,*

◆ *Parce que nous défendons nos syndicats intercommunaux,*

◆ *Parce que nous voulons la réouverture des services publics fermés ou privatisés,*

Nous préparons avec des collègues maires, des syndicalistes une Convention nationale les 27 et 28 mai pour la reconquête de la démocratie, pour le rétablissement des prérogatives des communes, pour la rupture avec l'Union européenne, pour la défense des services publics.